

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Eric Faguy

<https://www.cadre21.org/membres/a437373ed9bdfa77001cbc50>

Date d'obtention : 2021-11-18 23:17:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une procédure qui permet d'encadrer les actions ou la prise de décision lorsque l'on doit traiter une situation impliquant le partage ou la possession de pornographie juvénile. Les étapes à suivre permettent d'agir rapidement afin d'éviter que les conséquences s'aggravent. Aussi, elles permettent de conserver l'intégrité morale de toutes les parties impliquées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être mieux outillé et donc, intervenir plus efficacement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Prendre bien le temps de les écouter pour bien comprendre la situation.